

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 JUIN 2014

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2014

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 33

Nombre de votants à la question n°2 : 31

L'an deux mille quatorze, le mercredi 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA,

Étaient présents: Cédric de OLIVEIRA, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, François PILLOT, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Mathilde COLLIN, Sylvain DEBEURE, Yves PARINGAUX, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Martine ABOT, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Anne JUILLET, Bruno MARTEL, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Agnès GALLIER, Camille LECUIT, Philippe LACROIX, Luce TROUBAT, Yanne BENOIST, Christine RENIER, Joël AGEORGES.

**Représentés par pouvoir :** Catherine PARDILLOS a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER a donné pouvoir à Jean-Paul LAUNAY, Christophe GARNIER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Jacques SAURET a donné pouvoir à Philippe LACROIX, Gérard GARRIDO a donné pouvoir à Christine RENIER.

Secrétaires de séance : Sylvain DEBEURE et Joël AGEORGES

**Session ordinaire** 

\_\_\_\_\_

# 1. Approbation du compte de gestion du budget général et du budget annexe commerces 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur l'assentiment unanime des membres présents, approuve le compte de gestion du Receveur pour le budget général et le budget annexe commerces de l'exercice 2013. Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur pour les budgets 2013.

| <b>EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2013</b>      |                               | Dépenses      | Recettes      |
|--|-------------------------------|---------------|---------------|
| Réalisation de l'exercice                    | Section de Fonctionnement     | 10 346 650,14 | 11 982 968,90 |
|  | Section d'investissement      | 5 380 359,35  | 5 044 178,40  |
| Reports de l'exercice N-1                    | Report fonctionnement (002)   |               | 1 251 573,23  |
|  | Report investissement (001)   | 1 548 320,65  |               |
|  | Total (réalisation + reports) | 17 275 330,14 | 18 278 720,53 |
| Restes à réaliser (RAR)<br>à reporter en N+1 | Section de Fonctionnement     |               |               |
|  | Section d'investissement      | 2 297 821,33  | 2 063 746,83  |
|  | Total RAR à reporter en N+1   | 2 297 821,33  | 2 063 746,83  |
| Résultat cumulé                              | Section de Fonctionnement     | 10 346 650,14 | 13 234 542,13 |
|  | Section d'investissement      | 9 226 501,33  | 7 107 925,23  |
|  | Total cumulé                  | 19 573 151,47 | 20 342 467,36 |

| <b>EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COMMERCES 2013</b> |                               | Dépenses   | Recettes   |
|--|-------------------------------|------------|------------|
| Réalisation de l'exercice                        | Section de Fonctionnement     | 217 445,59 | 110 114,05 |
|  | Section d'investissement      | 86 846,61  | 71 912,56  |
| Reports de l'exercice N-1                        | Report fonctionnement (002)   |            | 125 392,12 |
|  | Report investissement (001)   |            | 69 320,63  |
|  | Total (réalisation + reports) | 304 292,20 | 376 739,36 |
| Restes à réaliser (RAR)                          | Section de Fonctionnement     |            |            |
|  | Section d'investissement      | 2 132,90   |            |
| Résultat cumulé                                  | Section de Fonctionnement     | 217 445,59 | 235 506,17 |
|  | Section d'investissement      | 86 846,61  | 141 233,19 |
|  | Total cumulé                  | 306 425,10 | 376 739,36 |

# 2. Approbation du compte administratif du budget général et du budget annexe commerces 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 1 abstention (groupe Réussir Fondettes Ensemble) approuve les comptes administratifs du Maire relatifs au budget général et au budget annexe commerces 2013.

| <b>EXECUTION DU BUDGET GENERAL 2013</b>      |                                     | Dépenses                    | Recettes      |
|--|-------------------------------------|-----------------------------|---------------|
| Réalisation de l'exercice                    | Section de Fonctionnement 10 346 65 |                             | 11 982 968,90 |
|  | Section d'investissement            | 5 380 359,35                | 5 044 178,40  |
| Reports de l'exercice N-1                    | Report fonctionnement (002)         | Report fonctionnement (002) |               |
|  | Report investissement (001)         | 1 548 320,65                |               |
|  | Total (réalisation + reports)       | 17 275 330,14               | 18 278 720,53 |
| Restes à réaliser (RAR)<br>à reporter en N+1 | Section de Fonctionnement           |                             |               |
|  | Section d'investissement            | 2 297 821,33                | 2 063 746,83  |
|  | Total RAR à reporter en N+1         | 2 297 821,33                | 2 063 746,83  |
| Résultat cumulé                              | Section de Fonctionnement           | 10 346 650,14               | 13 234 542,13 |
|  | Section d'investissement            | 9 226 501,33                | 7 107 925,23  |
|  | Total cumulé                        | 19 573 151,47               | 20 342 467,36 |

| EXECUTION DU BUDGET       | ANNEXE COMMERCES 2013         | Dépenses   | Recettes   |
|---------------------------|-------------------------------|------------|------------|
| Réalisation de l'exercice | Section de Fonctionnement     | 217 445,59 | 110 114,05 |
|                           | Section d'investissement      | 86 846,61  | 71 912,56  |
| Reports de l'exercice N-1 | Report fonctionnement (002)   |            | 125 392,12 |
|                           | Report investissement (001)   |            | 69 320,63  |
|                           | Total (réalisation + reports) | 304 292,20 | 376 739,36 |
| Restes à réaliser (RAR)   | Section de Fonctionnement     |            |            |
|                           | Section d'investissement      | 2 132,90   |            |
| Résultat cumulé           | Section de Fonctionnement     | 217 445,59 | 235 506,17 |
|                           | Section d'investissement      | 86 846,61  | 141 233,19 |
|                           | Total cumulé                  | 306 425,10 | 376 739,36 |

# 3. Affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget général

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 2 887 891,99 € du compte administratif de l'exercice 2013 de la manière suivante :

- 2 118 576,10 € pour couvrir le besoin de financement de la section investissement
- 769 315,89 € en affectation d'excédent reporté de fonctionnement.

### 4. Affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget annexe commerces

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir le résultat du budget annexe commerces de fonctionnement excédentaire du compte administratif de l'exercice 2013 en section de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement en section d'investissement

| Résultats Compte administratif du budget annexe commerces 2013 |             |  |
|--|-------------|--|
| Excédent cumulé de fonctionnement                              | 18 060,58 € |  |
| Résultat d'investissement                                      | 52 253,68 € |  |
|  |             |  |

Les résultats de fonctionnement et section d'investissement sont maintenus dans chaque section pour 2014

#### 5. Bilan des acquisitions et cessions 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2013 qui sera annexé au compte administratif de l'exercice 2013 du budget général.

| Etat des acquisitions immobilières 2013 |                            |  |  |
|---|----------------------------|--|--|
| Superficie totale                       | Montant total              |  |  |
| 29 472 m²                               | 88 369,05 €                |  |  |
| Etat des cessions immobilières 2013     |                            |  |  |
| Ltat des cessio                         | ilis illilliopilleres 2013 |  |  |
| Superficie totale                       | Montant                    |  |  |

### 6. Présentation du bilan financier 2013 du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal prend connaissance du compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune présenté pour information au moment de l'adoption des comptes de la Collectivité.

| COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU C.C.A.S. |                |                |  |
|---------------------------------------|----------------|----------------|--|
|                                       | Fonctionnement | Investissement |  |
| Recettes                              | 63 628,73 €    | 11 034,40 €    |  |
| Dépenses                              | 63 283,58 €    | 9 341,72 €     |  |
| Résultat excédentaire                 | 345,15 €       | 1 692,68 €     |  |

#### 7. Indemnité de conseil du Receveur municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander conseil et assistance en matière budgétaire, économique et financière à Monsieur Philippe BREGEGERE, receveur municipal, en poste à Luynes et de lui attribuer une indemnité de conseil calculée au taux plein, suivant l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et suivants.

### 8. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement à raison de 0,45 € par habitant pour l'année 2014. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

## 9. Subvention exceptionnelle à l'Association sportive du collège Jean Roux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Sportive du Collège Jean Roux pour la participation des élèves aux Championnats de France Scolaires. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours après l'adoption de la décision modificative.

# 10. Subvention exceptionnelle à l'association Handi'Vision Sport Evènement de Fondettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Handi'Vision Sport Evénement de Fondettes. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours après l'adoption de la décision modificative.

### 11.Subvention exceptionnelle à l'Association Familiale de Fondettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions (groupes Réuni(e)s pour Fondettes et Agir pour Fondettes), décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Familiale de Fondettes "La Mômerie" d'un montant de 2 240 € destiné à financer la différence entre les coûts engendrés pour l'accueil le mercredi matin des enfants de l'école Notre-Dame et la participation des familles à compter de la rentrée de septembre 2014. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours après l'adoption de la décision modificative.

#### 12. Décision modificative n°1 sur le budget général 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 sur le budget général 2014 comme suit

Montant global:

Section de fonctionnement

 Section d'investissement
 850 390,00 €

 TOTAL
 850 390 ,00 €

#### 1) Dépenses de fonctionnement

Crédits supplémentaires : 12 131,10 € prélevés sur les dépenses imprévues

- > 4 841,10 € contribution au fonds de solidarité pour le logement
- > 1 000,00 € subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège et à Handi'Vision
- ➤ 4 050,00 € annulation des pénalités de retard d'une entreprise
- ≥ 2 240,00 € subvention exceptionnelle à La Mômerie

#### 2) <u>Utilisation de la ligne de trésorerie BFT (section d'investissement)</u>

Ouverture de crédits en dépenses et en recettes pour le montant du capital remboursé : ➤ 850 000 € remboursements temporaires d'emprunts lorsque la trésorerie est excédentaire

#### 3) Cession de terrains dans la zone des Deux-Croix (section d'investissement)

Inscription de recettes :

> 39 606 € (RAR) correspondant à la vente de terrains à Tour(s)plus de parcelles destinées au prolongement de la rue Pierre et Marie Curie

#### Ajout en dépenses :

> 390,00 € pour les travaux du marché FISAC

Emprunt revu à la baisse:

> - 39 216,00 €

#### 4) Travaux d'assainissement des eaux pluviales rues C. Carlotti/Chantelouze

> 32 000 € réajustement des crédits suite à l'ouverture des plis, prélevés sur l'opération Bassin des Brosses.

#### 13.Demande de subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Solidaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 229 800 € dans le cadre du Contrat départemental de développement solidaire - volet 2 - année 2015 pour les travaux du gymnase du Moulin à Vent (tranches 2 et 3). Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document en application de la délibération.

## 14. Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la rue de la Barre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'adoption d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de la rue de la Barre comme suit :

| AP/CP - AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA BARRE |              |                     |              |  |  |
|---|--------------|---------------------|--------------|--|--|
| DEPENSES                                  |              | RECETTES            |              |  |  |
|   | ANNEE 2014   |                     |              |  |  |
| Enfouissement de réseaux                  | 92 000,00 €  | Participation Ville | 185 000,00 € |  |  |
| Acquisitions foncières                    | 10 000,00 €  |                     |              |  |  |
| Travaux d'aménagement                     | 83 000,00 €  |                     |              |  |  |
| Sous total TTC 2014                       | 185 000,00 € | Sous total 2014     | 185 000,00 € |  |  |
|   | ANNEE 2015   |                     |              |  |  |
| Travaux d'aménagement                     | 484 247,00 € | Participation Ville | 485 000,00 € |  |  |
| Imprévus                                  | 753,00 €     |                     |              |  |  |
| Sous total TTC 2015                       | 485 000,00 € | Sous total 2015     | 485 000,00 € |  |  |
| TOTAL GENERAL                             | 670 000,00 € | TOTAL GENERAL       | 670 000,00 € |  |  |

# 15.Effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique et de télécommunication rue de la Barre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour engager la Ville dans l'opération d'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et des réseaux de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Barre. Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention d'organisation et de maîtrise d'ouvrage à intervenir, ainsi que tout document en application de la délibération. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours et le suivant.

Les montants estimatif restant à la charge de la Ville s'élèvent à :

> 29 029,19 € HT pour la dissimulation des réseaux électriques basse tension (la TVA est prise en charge par le SIEIL)

> 61 478,28 € TTC pour la dissimulation des réseaux de télécommunication.

# 16.Marché 2014-19 pour les travaux d'assainissement des eaux pluviales rue du Chanoine Carlotti et rue de Chantelouze

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour l'assainissement des eaux pluviales rue du Chanoine Carlotti et rue de Chantelouze avec l'entreprise DAGUET TP (ZI Les Malveaux 37800 Sainte-Catherine-de-Fierbois) pour un montant de 311 709,12 € T.T.C. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

# 17. Transfert dans le domaine communal des équipements communs et réseaux du lotissement "Le Hameau des Clérisseaux"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le transfert dans le domaine communal des équipements communs, voirie, réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales et espaces verts du lotissement Le Hameau des Clérisseaux cadastrés section ZY sous les numéros 557 et 558, d'une superficie globale de 2 755 m², moyennant l'euro symbolique.

Les parcelles ZY n° 557 et 558 seront classées dans le domaine public communal conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapportant à la présente délibération, les frais d'acte notarié étant à la charge de la SAS EURODAREL. Les crédits inhérents à cette transaction sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

## 18. Transfert dans le domaine communal des équipements communs et réseaux du lotissement "Bois Billières"

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le transfert dans le domaine communal, des équipements communs, voirie, réseaux d'éclairage et d'eaux pluviales et espaces verts du lotissement "Bois Billières" cadastrés section ZV sous les numéros 17, 19, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 et 132, d'une superficie globale de 7116 m², moyennant le prix de un euro symbolique. Seront classées dans le domaine public communal les parcelles cadastrées ZV n° 17, 19, 126, 127, 128, 129, 130, 132 conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie Routière.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir, ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à la délibération, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Ville. Les crédits inhérents à cette transaction sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

# 19. Acquisition des parcelles YI n° 462, 463, 468 et 469 pour la desserte en réseaux divers de parcelles au lieu-dit Les Ruettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles cadastrées section YI sous les n°462, 463, 468 et 469, situées au lieu-dit Les Ruettes, d'une superficie globale de 439 m², appartenant à la société Pierre Immobilier Touraine, moyennant l'euro symbolique. Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, est autorisé à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous les documents s'y rattachant.

La présente acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

# 20. Présentation des résultats de la consultation concernant le dispositif d'aménagement des rythmes scolaires

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires instaurant la semaine de quatre jours et demi, la commune de Fondettes a lancé une large consultation auprès des acteurs de la communauté éducative (parents d'élèves, directeurs d'école et enseignants, personnel municipal) afin de dresser un bilan de l'application des rythmes depuis la rentrée 2013.

Un questionnaire a été proposé aux directeurs d'école, enseignants et parents d'élèves avant les vacances de Pâques. L'objectif était de dresser un bilan Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP) tant sur les aspects opérationnels (lien avec les familles, fréquence et positionnement des TAP) que sur le contenu éducatif proposé. Près de 64 % des familles ont répondu à ce questionnaire, l'ensemble des directeurs d'écoles, du personnel municipal et une grande majorité d'enseignants.

En synthèse, les constats et les préconisations qui se sont dégagés de cette consultation sont les suivants :

- ✓ une fatigue accrue des enfants
- ✓la nécessité de dissocier les TAP du temps scolaire
- ✓ améliorer la communication aux familles sur le contenu exact des TAP ainsi que les temps de concertation avec les associations fondettoises.

Fort du taux de participation et de la qualité des réponses au questionnaire, un nouveau projet de rythmes scolaires applicables à la rentrée 2014 a été élaboré. La proposition d'aménagement des rythmes scolaires au sein des écoles publiques de Fondettes est présentée en annexe (sous forme de tableaux).

Ce projet, accompagné des résultats du questionnaire a été présenté à l'ensemble des acteurs sous la forme de temps de restitution/échanges dont le déroulement a été le suivant :

- → le 5 mai, rencontre avec l'Inspectrice d'Académie pour amorcer le travail sur la répartition des heures d'enseignement en articulation avec les TAP
- → le 23 mai, rencontre avec les directeurs d'école et l'Inspection autour d'une première proposition d'application des rythmes scolaires à Fondettes à la rentrée 2014
- → le 27 mai, rencontre avec l'ensemble des représentants des parents d'élèves élus aux conseils d'écoles et présentation de cette proposition
- → le 28 mai, présentation au personnel municipal
- → le 2 juin, rencontre avec l'ensemble des enseignants des écoles de Fondettes
- → le 6 juin, présentation aux animateurs et référents de la pause méridienne.

Cette démarche a abouti à la présentation en conseil d'école du projet municipal de réorganisation des rythmes scolaires pour avis consultatif selon le calendrier suivant :

- → le jeudi 5 juin pour les écoles La Guignière, Gérard Philipe et Camille Claudel,
- → le mardi 10 avril pour l'école Françoise Dolto.

Les écoles de La Guignière, Gérard Philipe et Françoise Dolto ont émis un avis favorable au projet municipal de réorganisation des rythmes scolaires.

L'école Camille Claudel n'a pas dégagé de majorité pour ou contre l'adoption du projet municipal.

En conséquence, la proposition d'aménagement des rythmes scolaires a été transmise à la direction académique et aux services de l'Inspection le 12 juin 214 pour avis de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et du Directeur Académique (voir diaporama annexé).

#### 21. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

#### **EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES**

#### Filière médico-sociale:

Ouverture d'un poste à temps complet d'éducatrice de jeunes enfants :

- Educatrice de jeunes enfants
- ancien effectif :2
- nouvel effectif:3

Objectif : nomination d'un agent suite à sa réussite au concours d'Educatrice de Jeunes Enfants, sur un poste vacant dans une structure d'accueil de la petite enfance

#### Filière technique:

Ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint technique 2ème classe :

- Adjoint technique 2ème classe
- ancien effectif:38
- nouvel effectif:39

Objectif : titularisation d'un agent recruté non titulaire en vertu de l'article 38 (reconnaissance de travailleur handicapé)

## 22.Désignation des délégués du comité technique de la Collectivité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à huit le nombre des membres du Comité Technique soit quatre délégués du personnel (4 titulaires et 4 suppléants) et quatre délégués du conseil municipal (4 titulaires et 4 suppléants). Le Conseil municipal désigne les délégués de la Collectivité :

Cédric de OLIVEIRA, Jean-Paul LAUNAY, Catherine PARDILLOS et Nicole BELLANGER en en qualité de délégués titulaires et Dominique SARDOU, François PILLOT, Camille LECUIT et Virginie AUBRIOT-VERRYDEN en qualité de délégués suppléants, élus à l'unanimité.

Fait à Fondettes, le 2 juillet 2014 Affiché le 3 juillet 2014

Le Maire,

\* Annacia nazasi

Cédric de OLIVEIRA